



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Egalité
Fraternité

CIRCONSCRIPTION IEN MARSEILLE 5
CORNICHE

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
PUBLIQUES REGROUPEES
PRADO PLAGE

Affaire suivie par :
Sylvain ROSATI
Tél. : 04 91 77 37 97
Mél. élémentaire : ce.0133188v@ac-aix-marseille.fr
Mél. maternelle : ce.0133246h@ac-aix-marseille.fr
Site de l'école : <http://www.ec-prado-plage.ac-aix-marseille.fr/spip/>
122 rue du Commandant Rolland
13008 Marseille

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le lundi 4 septembre 2023

Le directeur de l'école

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

NOTE DE RENTREE Anne scolaire 2022/2022

Depuis le 1er février 2018, nous ne disposons plus d'aide administrative à la direction. En tant qu'enseignant-directeur déchargé le lundi et mardi, les appels téléphoniques seront reçus à ce moment-là. Je vous invite à privilégier la communication par courriel.

Aucun personnel ne pourra répondre à l'interphone et ouvrir le portail, en dehors des heures d'ouverture et de fermeture.

1. Calendrier scolaire

En élémentaire, le calendrier scolaire est indiqué dans le cahier de liaison.

Il est également consultable sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

2. L'assurance scolaire

L'assurance est obligatoire pour toutes les activités facultatives (à la journée et/ou si participation financière des familles) : elle doit comporter une clause individuelle accident et une clause responsabilité civile, et doit couvrir l'année scolaire.

3. Élections des représentants des parents d'élèves

L'ensemble des informations sont à retrouver sur :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2316225N>

<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>

Scrutin : Vendredi 13 octobre 2023

4. Semaine Scolaire

Élémentaire

	lundi	mardi	jeudi	Vendredi
Accueil dans la cour	8h20-8h30 13h20-13h30	8h20-8h30 13h20-13h30	8h20-8h30 13h20-13h30	8h20-8h30 13h20-13h30
Classe	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30
Cantine	11h30-13h20	11h30-13h20	11h30-13h20	11h30-13h20
Récréations	10h00-10h15 15h00-15h15	10h00-10h15 15h00-15h15	10h00-10h15 15h00-15h15	10h00-10h15 15h00-15h15
APC*	11h30-12h00	x	11h30-12h00	x
Études surveillées	16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30
Garderie	7h30-8h20 16h30-18h00	7h30-8h20 16h30-18h00	7h30-8h20 16h30-18h00	7h30-8h20 16h30-18h00

Maternelle

	lundi	mardi	jeudi	Vendredi
Accueil dans la classe	8h20-8h30	8h20-8h30	8h20-8h30	8h20-8h30
Accueil dans la cour	13h20-13h30	13h20-13h30	13h20-13h30	13h20-13h30
Classe	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30	8h30 -11h30 13h30-16h30

Cantine	11h30-13h20	11h30-13h20	11h30-13h20	11h30-13h20
Récréations	10h00-10h30	10h00-10h30	10h00-10h30	10h00-10h30
	15h00-15h30	15h00-15h30	15h00-15h30	15h00-15h30
APC*	11h30-12h00	x	11h30-12h00	x
Sortie en classe	16h20-16h30	16h20-16h30	16h20-16h30	16h20-16h30
Garderie	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
	16h30-18h00	16h30-18h00	16h30-18h00	16h30-18h00

*APC : activités pédagogiques complémentaires.

- En élémentaire, la classe se termine à 16h30. Il y a donc un délai incompressible de 5 à 10 minutes lié à l'habillement, la mise en rang, aux oublis fréquents d'effets personnels, afin que l'ensemble des élèves sorte en sécurité.

- **En élémentaire, les études surveillées commencent dès le lundi 4 septembre. L'assurance scolaire avec les mentions : individuelle accident et responsabilité civile est obligatoire.** Ce service gratuit mis en place par la municipalité sera assuré par Mme Olmi, Mme Artero et moi-même dans nos classes respectives. **90 places sont disponibles.**

Exceptionnellement, si votre enfant n'y reste pas, il faut le signaler **par écrit** dans le cahier de liaison. **Le tableau de présence fait office d'inscription, elle peut être modifiée en cours d'année.**

5. Retards et absences

Il est demandé de respecter impérativement les horaires afin de ne pas perturber l'école dans son fonctionnement général. Conformément à la réglementation, l'accueil des élèves se fait dix minutes avant le début des enseignements (8h20 / 13h20). En dehors des horaires réglementaires, le portail sera fermé pour des raisons de sécurité. Les responsables légaux doivent accompagner les enfants à l'heure. Fermeture des portes à 8h30 et 13h30 précisément. Il est impératif de respecter ces horaires dans un souci de sécurité et de qualité de l'enseignement.

En cas d'absence, les parents doivent prévenir le jour même l'école.

En élémentaire, toute absence doit être justifiée par écrit sur **le cahier de liaison** au retour de l'élève, **par courriel en maternelle**. Le cas échéant, il appartient à la famille de fournir un certificat de non-contagion.

En maternelle, en cas de retards répétés, à la sortie des classes, les services sociaux, de police ou de gendarmerie pourront être sollicités.

6. Entrées et sorties des élèves

- Le plan Vigipirate impose des règles strictes. Ainsi, seuls les parents ayant des enfants en maternelle sont autorisés à rentrer dans l'école.

Je vous demande de bien vouloir respecter le marquage rouge au sol, il délimite une zone afin que vos enfants sortent en toute sécurité.

- Pour les parents se rendant à la maternelle, il est indispensable que leurs enfants soient surveillés et encadrés avec attention après la sortie des classes, et qu'ils ne se dispersent pas pour jouer au niveau de l'esplanade et des espaces verts.

- Conformément à la réglementation, en élémentaire, les enseignants sont responsables des élèves dans la limite de l'enclavement de l'école.

- Aucune sortie sur le temps scolaire n'est autorisée. Cependant les entrées et les sorties des élèves hors temps scolaire seront possibles à titre très exceptionnel, notamment pour les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale ou paramédicale soumise à mon autorisation préalable.

7. Coopérative scolaire

Nous vous proposons d'adhérer à la coopérative scolaire qui permet aux écoles de mener **des projets pédagogiques divers** (sorties scolaires, constructions...). Chaque coopérative scolaire (**maternelle et élémentaire**) est **indépendante**. Un prix indicatif est fixé, mais une participation plus élevée est la bienvenue : 20€ pour un enfant, 30€ pour deux enfants ou plus. Le règlement se fait par *chèque* à l'ordre de la **Coopérative Scolaire Prado Plage élémentaire OU maternelle**. L'adhésion à la coopérative n'a rien d'obligatoire et chacun peut adhérer à sa convenance (montant libre).

8. Photographie

Conformément à la réglementation, la photographie d'identité qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire (projet pédagogique) et proposée aux familles n'est pas admise par la réglementation en vigueur. Ainsi, seule la photographie scolaire collective et/ou en situation de travail seront réalisées par un photographe professionnel.

9. Les réunions de rencontre avec les parents

Votre présence est fortement recommandée, si possible sans enfants. Les enfants présents devront attendre assis, ils sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents.

- ° PS de Mme Henriot : 7 septembre 2023 à 17h
- ° MS de Mme Deparis : 8 septembre 2023 à 17h
- ° MS-GS de Mme Peyronel : 8 septembre 2023 à 17h
- ° GS de Mme Climent : 7 septembre 2023 à 17h

- ° CP de Mme Olmi : 12 septembre 2023 à 17h30
- ° CE1 de M. Verrier : 12 septembre 2023 à 17h30
- ° CE1/CE2 de M. Descomps : 12 septembre 2023 à 17h30
- ° CE2 de M. Rosati et Mme Estelle : 11 septembre 2023 à 17h30
- ° CM1 de M. Caux : 12 septembre 2023 à 17h00
- ° CM2 de Mme Artero : 12 septembre 2023 à 17h30

10. Les documents de rentrée

- Remplir et rapporter au plus tard le vendredi 8 septembre 2023 :

- ° la fiche individuelle de renseignements (corrigée si nécessaire en **ROUGE** et signée) ;
- ° la fiche d'urgence ;
- ° l'attestation d'assurance : *responsabilité civile* et *individuelle accident* ;
- ° l'autorisation de prise en charge pour les APC (soutien scolaire : lundi et jeudi 11h30 à 12h00) ;
- ° **Pour l'élémentaire** : le tableau de présence (cantine, études surveillées et garderie), deuxième page du cahier de liaison (penser à signaler tout changement en cours d'année).

- Lire sur le site de l'école :

- ° le règlement intérieur ;
- ° la charte de la laïcité,
- ° les chartes d'utilisation des TUIC (utilisation d'Internet, ordinateurs, tablettes...);
- ° la charte du parent accompagnateur (sortie scolaire).
- ° **Remplir, dater, signer et rapporter le document intitulé « prise de connaissance des documents de rentrée »** (documents ci-dessus).

L'équipe enseignante compte sur votre précieuse collaboration et vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année scolaire.

Le directeur
Sylvain ROSATI